



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 111863

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur l'application de la loi du 2 août 2005 en faveur des PME. Il souhaiterait savoir si l'impact des dispositions en matière de fixation des prix et de calcul du seuil de revente à perte sur le commerce indépendant a été évalué.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111863

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12646